

PRÉCONISATIONS DE FONCTIONNEMENT



BUDGET

Acquisitions

2€ / habitant

Action culturelle

- 0.5€ / habitant
- 1 action minimum / an



SURFACE

0,07m2 / habitant avec un minimum de 50m2 de surface sont préconisés.

Pour prétendre aux subventions, obligatoire conformer aux 0,07m2 / habitant ainsi que pour la Drac, à un minimum de 100m2.

Par ailleurs, le bâtiment doit être accessible (loi du 11 février 2005).



ÉQUIPE a minima

Communes de - de 1 500 habitants

- 1 responsable bénévole formé ou 1 salarié
- + 1 équipe de bénévoles formés

Communes de + de 1 500 habitants

- · 1 responsable salarié à temps plein
- + 1 équipe de salariés ou bénévoles formés

Communes de + de 5 000 habitants

- 1 agent salarié formé à temps plein par tranche de 2 000 habitants
- · dont 1 responsable salarié catégorie B (filière culturelle) à temps plein

Communes de + de 10 000 habitants

- 1 agent salarié formé à temps plein par tranche de 2 000 habitants
- dont 1 responsable salarié catégorie A (filière culturelle) à temps plein



FORMATION

- · Minimum 1 formation / an / agent
- · Formation initiale pour tout nouvel arrivant
- · Frais de déplacement pris en charge par la tutelle

NB : une offre de formation est dispensée gratuitement à la MDL



GRATUITÉ

- · Accès bibliothèque
- Accès à l'emprunt de documents
- Accès aux actions culturelles



COMMUNICATION

- Installer une signalétique adaptée pour localiser la bibliothèque
- · Apposer à l'entrée de la bibliothèque l'adhésif de signalétique "Le Département, partenaire de votre bibliothèque" (charte de visibilité de la Médiathèque départementale)
- Apposer le logo du Département sur les supports de communication lorsque des outils d'animation et de médiation de la Médiathèque départementale sont utilisés (expositions, etc.)



BILAN D'ACTIVITÉ

En lien avec le Rapport SLL (obligatoire)



HORAIRES

- Ouverture a minima 4h / semaine pour les communes de de 2 500
- Prévoir des plages horaires spécifiques pour l'accueil des scolaires et autres partenaires (crèches, séniors, collèges...)
- · Prévoir du temps de travail en dehors des heures d'accueil (échanges professionnels, montage de projet, équipement, achats en librairie, préparation des animations...)